



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Radio France

Question écrite n° 30208

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les locales de Radio France. Il souhaiterait connaître de façon précise, pour les années 1997, 1998 et 1999, pour chacune d'entre elles, les effectifs dont elles disposent et ceci par catégorie de personnels (animateurs, techniciens, journalistes) et par statut (titulaires ou contractuels).

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire interroge la ministre de la culture et de la communication sur les effectifs dont disposent les radios locales de Radio France pour les années 1997, 1998 et 1999. Les tableaux ci-dessous indiquent l'ensemble des catégories de personnels gérés par les trente-huit radios locales de Radio France. Toutefois, ceux-ci ne comprennent pas les animateurs et autres collaborateurs d'antenne qui, rémunérés au cachet, connaissent des situations très variables, notamment pour le calcul du temps de travail. Il convient d'indiquer qu'environ trois cents personnes sont concernées par ce statut et qu'en application d'un accord d'entreprise conclu en mars dernier ces personnels d'antenne devraient accéder au régime d'un contrat de travail à durée indéterminée d'ici à la fin de l'année. (Voir tableaux dans JO correspondant).

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30208

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 1999, page 3040

Réponse publiée le : 27 septembre 1999, page 5593